

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de microsphères de verre solides originaires de la République populaire de Chine

Base juridique : avis C/2026/3713 de la Commission du 16.07.2026 – [JO C du 16.07.2026](#).

Type de mesure : ouverture d'une procédure antidumping concernant les importations de microsphères de verre solides (connues sous l'appellation commerciale de « perles de verre ») originaires de la République populaire de Chine.

Période d'enquête : entre le 01.04.2025 et le 31.03.2026.

Produit concerné : microsphères de verre solides (connues sous l'appellation commerciale de « perles de verre ») n'excédant pas 2 mm de diamètre, dont la surface est revêtue ou non, quels que soient leur utilisation prévue ou leur procédé de production.

Nomenclatures concernées : codes NC ex 7018 10 90 , ex 7018 20 00 et ex 7018 90 90 (codes TARIC 7018 10 90 10, 7018 20 00 10 et 7018 90 90 10).

Pays d'origine : Chine.